

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 5 mai 2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 5^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Était absent : monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe par intérim, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-05-140

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « État d'avancement - École Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Transport scolaire - École Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
A) Correspondance en date du 27 avril 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 Secteur des jeunes**
 - 5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1 Ressources humaines**
 - A) Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultations
 - 6.2 Ressources financières et ressources informatiques**
 - 6.3 Ressources matérielles**
 - A) Agrandissement d'une école primaire de l'arrondissement LaSalle – Octroi du contrat aux professionnels
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - A) Adoption du règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année 2015-2016
 - B) Prolongation de l'engagement – Agent de liaison
 - C) Répartition des objets de consultation des comités de parents – Abrogation de la résolution CC01/02-11-113
 - D) Modification de l'article 3.1 de la procédure de révision de décision – Banc de commissaires
 - E) Procédure de révision de décision – Banc des commissaires

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2016-2017 – Adoption pour consultation
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation
- C) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2015-2018 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation
- D) École Saint-Laurent, école du Sas, Centre d'éducation des adultes Outremont et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption (**document sera transmis lundi**)

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Transport scolaire - Aide à l'élève en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour l'année 2014-2015

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 10 mars 2015
- D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Contexte budgétaire - suivi
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 24 février au 27 avril 2015
- D) Détermination de la participation des commissaires aux divers tournois de golf de l'été 2015
- E) Fondation Jasmin Roy - Demande d'appui au projet des *Grandes rencontres pour un climat scolaire positif et bienveillant*

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) État d'avancement - École Île-des-Sœurs
- B) Transport scolaire - École Île-des-Sœurs

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Avant d'amorcer les délibérations sur les dossiers à l'ordre du jour, madame Diane Lamarche-Venne présente quelques élèves qui ont participé à une compétition de robotique. Trois des équipes gagnantes sont présentées et viennent des écoles Jacques-Bizard, Joseph-Henrico et Saint-Laurent.

Dispense de lecture par le secrétaire général

CC14/15-05-141

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 avril 2015, a été remis aux commissaires le jeudi 30 avril 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 avril 2015

CC14/15-05-142

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 avril 2015, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Madame Sonia Gagné-Lalonde tient à féliciter l'école Saint-Georges pour son projet pédagogique de formation en arts.

Monsieur Luc Landreville, au sujet de la pièce #1, demande si la subvention de 5 113 \$, remise dans le cadre du Programme de soutien aux commissions scolaires et aux écoles privées ayant des programmes Sport-études reconnus, est encore d'actualité dans un contexte de coupures budgétaires.

Monsieur Jean-Pierre Bédard répond que la CSMB reçoit ce montant mais on ne connaît pas les critères d'attribution.

**Période de
question du
public**

1. Madame Valérie Boisvert, membre fondatrice du projet des Saules Rieurs habitant, par ailleurs, sur le territoire de la CSMB, a reçu la nouvelle que le projet pilote ne serait pas reconduit, pour l'année 2015-2016. Elle aimerait connaître quelles seraient les conditions pour pouvoir mener un véritable projet pilote qui présenterait des conditions gagnantes, car le projet pilote à Chanoine-Joseph-Théorêt n'avait pas ces conditions.
2. Madame Eliza Moore, membre fondatrice du projet des Saules Rieurs, explique aux membres du Conseil que plusieurs parents du secteur ne désirent plus changer leur enfant d'école si le projet n'est pas reconduit à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt.
3. Madame Catherine Brunet, membre fondatrice du projet des Saules Rieurs, mentionne qu'elle a tenté d'inscrire son enfant dans une école alternative de Pointe-Saint-Charles mais sa demande a été refusée car son enfant n'habite pas sur le territoire de la CSDM. Pendant ce temps, il n'y aura aucune classe alternative à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Elle demande aux membres du Conseil ce que la CSMB compte faire afin que le projet puisse se concrétiser prochainement et que les enfants puissent avoir accès à une école alternative dans le secteur.
4. Monsieur Paul Cornet, parent d'un élève de l'école Nouvelle-Querbes, mais résident de Verdun, souligne que l'école Chanoine-Joseph-Théorêt a refusé d'inscrire son enfant parce qu'il est déjà inscrit à Nouvelle-Querbes. Il se demande s'il est possible que plusieurs demandes pour les classes pilotes à Chanoine-Joseph-Théorêt aient été égarées dans le processus.
5. Madame Mélanie Paré, membre fondatrice du projet des Saules Rieurs, informe les commissaires qu'elle a accompagné les enseignants, au niveau pédagogique, dans le projet pilote à Chanoine-Joseph-Théorêt. Sa demande est à l'effet de savoir de quelles façons les parents pourraient continuer de s'impliquer afin de concrétiser le projet.

Madame la présidente explique qu'il y a eu plusieurs rencontres sur le sujet. Toutefois, le contexte n'est pas idéal actuellement. Le nombre d'inscriptions et de places/élèves sont des contraintes qui existent. Ce sera plus difficile pour l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur Yves Sylvain, quant à lui, complète l'information. Il mentionne qu'il n'y a pas, actuellement, une masse critique suffisante. Pour être admissible à faire une demande en vertu de l'article 240 de la LIP, le projet doit émaner de la communauté. Il y a présentement tellement de contraintes avec notre contexte organisationnel que, pour créer un projet pilote dans une école existante, il pourrait en coûter au moins 100 000,00 \$. La CSMB n'est toutefois pas fermée à l'idée de la création d'une école alternative ou encore de classes alternatives.

6. Monsieur Christian Page, enseignant au CEA Champlain, s'inquiète des rumeurs qui circulent à l'effet que la CSMB a l'intention de fermer plusieurs classes de francisation à l'éducation des adultes. Ces rumeurs sont-elles fondées ? Il demande si le Conseil des commissaires peut s'engager à maintenir les classes d'accueil et de francisation.

Madame la présidente indique que la CSMB ne connaît pas encore la hauteur des compressions à venir.

Monsieur le directeur général mentionne qu'il n'y a pas de compression qui vise les enseignants à l'éducation des adultes. Cependant, il y a une baisse significative des élèves en francisation, en raison des baisses de références par Emploi-Québec et l'organisme MIDI.

La décision n'est pas encore prise mais, si la baisse se maintient, il pourrait y avoir des coupures.

7. Monsieur Sébastien Vincent, enseignant à l'école Victor-Thérien, prend la parole à titre de citoyen de Dorval et père de 2 enfants qui fréquentent l'école Gentilly.

Il s'adresse à son commissaire de quartier, monsieur Claude Cuillierier en ces termes : si jamais ses 2 filles rencontraient des difficultés au niveau scolaire, risqueraient-elles de passer sous le radar, étant donné les compressions annoncées et les dernières offres patronales ?

Il demande à monsieur Cuillierier ce qu'il compte faire pour que le gouvernement réinvestisse ce qu'il faut en éducation.

Madame la présidente répond. Le Conseil est très soucieux que les services aux élèves ne soient pas coupés mais, il y a le contexte budgétaire, dont nous ne connaissons pas encore l'ampleur des coupures.

8. Monsieur David Hamel, enseignant à l'école Harfang-des-Neiges et père de 2 enfants de l'école Sainte-Geneviève Ouest, souhaite s'adresser à madame Suzanne Marceau, sur le même sujet.

9. Madame Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente du SEOM, se questionne sur le redécoupage scolaire aimerait avoir un suivi sur la rencontre qui devait avoir lieu avec le municipal.

Elle aimerait savoir à quel moment nous entendrons finalement les élus dénoncer les compressions et demander l'arrêt du financement des écoles privées.

Madame la présidente répond.

Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultations

CC14/15-05-143

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme actuel;
- C) Organigramme proposé au 1^{er} juillet 2015;

Monsieur Yves Sylvain présente le dossier et répond aux questions des commissaires.

ATTENDU le réaménagement de certains postes au Service des ressources matérielles;

ATTENDU la responsabilité du Service du transport scolaire attribuée au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

ATTENDU le transfert du secteur de la retraite et des assurances du Service des ressources humaines vers le Service des ressources financières;

ATTENDU les départs à la retraite;

ATTENDU la nécessité d'optimiser la gestion des services en lien avec les défis de la croissance et des compressions budgétaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de consolidation de l'organigramme de services de la CSMB, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Agrandissement d'une école primaire de l'arrondissement LaSalle – Octroi du contrat aux professionnels

CC14/15-05-144

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2015-2025, présenté au MESRS, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet d'agrandissement d'une école primaire de l'arrondissement Lasalle;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires dans le cadre du projet, dans le but de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, afin de répondre aux besoins de la clientèle de l'école primaire de l'arrondissement Lasalle;

ATTENDU QUE le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 450 000,00 \$, et ce, pour l'ensemble des professionnels;

ATTENDU QU'en date du 20 mars 2015 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement au projet d'agrandissement d'une école primaire de l'arrondissement Lasalle;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de l'approvisionnement;

ATTENDU la formation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Tremblay L'écuyer Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Stantec;
- Génie civil et structure : Les Services exp inc.;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement d'une école primaire de l'arrondissement Lasalle;

ATTENDU QUE le présent projet a été présenté au comité de vérification;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants, dans le cadre du projet d'agrandissement d'une école primaire de l'arrondissement Lasalle, afin de procéder à la préparation des plans et devis préliminaires, et ce, conditionnellement à ce que la CSMB obtienne l'autorisation du MESRS pour réaliser ledit projet, soit :

- Architecture : Tremblay L'écuyer Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Stantec;
- Génie civil et structure : Les Services exp inc.;

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Règlement CC-1-2015;
- B) Résolution #CC14/15-04-128;
- C) Avis public publié dans « Le Devoir », le 10 avril 2015.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires ;

**Adoption du
règlement relatif
au calendrier des
séances
ordinaires du
Conseil des
commissaires
pour l'année
2015-2016**

CC14/15-05-145

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-04-128, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys adoptait le 7 avril 2015, le projet de règlement CC-1-2015, relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires ;

ATTENDU l'avis public donné conformément aux dispositions des articles 162 et 392 de la L.I.P. ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement CC-1-2015, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, fixe la tenue de ses séances ordinaires dans l'ordre, selon les dates et au lieu énoncés au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

Le règlement entrera en vigueur au moment de la publication de l'avis public d'entrée en vigueur à cet effet.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Prolongation de
l'engagement –
Agent de liaison**

CC14/15-05-146

ATTENDU la décision du Conseil des commissaires de s'adjoindre les services d'un agent de liaison;

ATTENDU QU'à cet effet, le Conseil avait mandaté la présidente du Conseil des commissaires, conformément à un profil de fonctions convenu, pour identifier la personne appropriée pour occuper de telles fonctions, en support au Conseil;

ATTENDU QU'au terme de la démarche de sélection menée par le directeur du service des ressources humaines et la présidente du Conseil, la candidature de madame Carole Vinet avait été présentée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 4 décembre 2012;

ATTENDU, en conséquence, que les services de madame Carole Vinet avaient été retenus, pour une période de 18 mois se terminant le 30 juin 2014 et avaient été prolongés du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, à titre d'agent de liaison;

ATTENDU le terme prochain de l'engagement de madame Carole Vinet;

ATTENDU QU'après consultation, les membres du Conseil de commissaires se sont prononcés favorablement au renouvellement de l'engagement de madame Carole Vinet, en qualité d'agent de liaison, pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder audit renouvellement d'engagement, selon les mêmes termes et conditions que l'engagement initial;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De mandater la présidente du Conseil des commissaires et le directeur général pour procéder au renouvellement de l'engagement de madame Carole Vinet, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, à titre d'agent de liaison du Conseil des commissaires, le tout, selon les mêmes termes et conditions que son engagement initial, à l'exception de la durée dudit engagement, laquelle pourra être révisée en conséquence de la modification de la gouvernance des commissions scolaires.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Répartition des
objets de
consultation des
comités de
parents –
Abrogation de la
résolution
CC01/02-11-113

CC14/15-05-147

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Document « Répartition des objets de consultation entre le comité central et les comités régionaux de parents et modalités de fonctionnement de ces comités (art.191,193 et 220.2 LIP)
- C) Résolution du CCP CCP/15-01/03
- D) Articles 191, 193 et 220.2, LIP

ATTENDU QUE, par sa résolution CC01/02-11-113 et conformément à l'article 191, L.I.P., le Conseil des commissaires a déterminé, le 19 novembre 2001, la répartition des fonctions et objets de consultation entre le comité central et les comités régionaux de parents;

ATTENDU QUE, depuis, bien que certains ajustements aient été apportés au fil du temps par les pratiques de consultation de la Commission scolaire auprès du comité central et des comités régionaux de parents, il s'avère pertinent de revoir ladite répartition dans le but de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique et d'actualiser les pratiques de consultation ayant cours;

ATTENDU QUE le projet de mise à jour de ladite répartition a été élaboré en collaboration entre le secrétariat général, le comité central et les comités régionaux de parents;

ATTENDU la résolution CCP/15-01/03, du 29 janvier 2015 du comité central de parents;

ATTENDU les dispositions des articles 191, 193 et 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le projet de répartition intitulé « Répartition des objets de consultation entre le comité central et les comités régionaux de parents et modalité de fonctionnement de ces comités » déposé au soutien de la présente résolution;

ATTENDU la présentation du projet de répartition faite au comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa séance du 21 avril 2015, et la recommandation unanime du comité qui en est résultée;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins,
il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC01/02-11-113 et la répartition
des fonctions et objets de consultation qui en découle.

D'adopter la nouvelle répartition des objets de
consultation entre le comité central et les comités régionaux de
parents, telle répartition apparaissant au document déposé au
soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long
récitée.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modification de
l'article 3.1 de la
procédure de
révision de
décision – Banc
de commissaires**

CC14/15-05-148

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Extrait de la procédure de demande de révision

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle que,
très souvent, le gros des dossiers de révision est traité durant la
période estivale et que les commissaires qui désirent être nommés
sur le Banc doivent être disponibles à cet effet.

Maitre Alain Gauthier répond aux questions.

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la Loi
sur l'instruction publique concernant la révision de décision
affectant un élève;

ATTENDU la procédure de révision en vigueur à la
CSMB, adoptée par le Conseil des commissaires, par sa résolution
CC08/09-03-091;

ATTENDU QU'à cette procédure, il est prévu la
formation d'un banc de 6 commissaires susceptibles de siéger sur
un comité de révision;

ATTENDU QU'à la suite des dernières élections scolaires
générales le nombre de commissaires élus a été réduit de 21 à 13;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu d'ajuster le
nombre de commissaires formant le banc;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est
résolu à l'unanimité :

De modifier l'article 3.1 de la procédure « Cheminement
d'une demande de révision » de sorte qu'il y soit dorénavant prévu
que le banc de commissaires formé en application de ladite
procédure soit de cinq (5) commissaires élus.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Procédure de
révision de
décision – Banc
des commissaires**

CC14/15-05-149

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique concernant la révision de décision affectant un élève;

ATTENDU la procédure de révision en vigueur à la CSMB, adoptée par le Conseil des commissaires, par sa résolution CC08/09-03-091;

ATTENDU QU'à cette procédure, il est prévu la formation d'un banc de commissaires susceptibles de siéger sur un comité de révision;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-05-148, le Conseil des commissaires a procédé à la modification du nombre de commissaires formant ledit banc;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la désignation des cinq (5) commissaires composant ledit banc, suite à l'élection générale de novembre 2014;

ATTENDU la présentation de la question au comité de gouvernance et d'éthique, le 21 avril 2015, et la recommandation unanime de celui-ci à l'effet de soumettre le dossier au Conseil des commissaires pour la désignation des 5 commissaires composant le banc;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants pour former le banc de commissaires appelés à siéger sur l'un ou l'autre comité de révision de décision pour la durée de leur mandat à titre de commissaire élu :

1. Madame Sarita Benchimol;
2. Monsieur Denis Brousseau;
3. Monsieur Claude Cuillerier;
4. Madame Sonia Gagné-Lalonde;
5. Monsieur Luc Landreville.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys pour
l'année scolaire
2016-2017 –
Adoption pour
consultation**

CC14/15-05-150

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017
- C) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE les critères d'inscription 2016-2017 ne font l'objet d'aucune modification par rapport aux critères d'inscription 2015-2016;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2016-2017, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, les comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 6 mai au 21 août 2015;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à une séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
Collège Saint-
Louis – Adoption
pour consultation**

CC14/15-05-151

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – Collège Saint-Louis
- C) Résolution du Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU QUE les critères proposés pour l'année scolaire 2016-2017 ont été adoptés par le Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2016-2017 du Collège Saint-Louis, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 6 mai au 21 août 2015.

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2015-2018 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation

CC14/15-05-152

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 et liste des écoles et des centres – Projet pour consultation
- C) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et liste des écoles et des centres, après consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité central de parents, des villes ou de la communauté métropolitaine de Montréal concernées;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit aussi la consultation du Comité central de parents;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité central de parents, des villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal, le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 et liste des écoles et des centres de la Commission scolaire, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 6 mai au 21 août 2015;

École Saint-Laurent, école du Sas, Centre d'éducation des adultes Outremont et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption

CC14/15-05-153

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés des écoles Saint-Laurent, du Sas, CEA Outremont et CEA Jeanne-Sauvé (projets)
- C) Actes d'établissement actuels des écoles Saint-Laurent, du Sas, CEA Outremont et CEA Jeanne-Sauvé
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-04-136
- G) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-04-136, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que des conseils d'établissement des école Saint-Laurent et du Sas et des CEA Outremont et Jeanne-Sauvé, les modifications apportées aux actes d'établissement de ces quatre établissements;

ATTENDU QUE, selon les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et du centre;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école et d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU les avis favorables reçus du Comité central de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que des conseils d'établissement des établissements concernés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications aux actes d'établissement des écoles Saint-Laurent et du Sas ainsi que des CEA Outremont et Jeanne-Sauvé, pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport scolaire
- Aide à l'élève en
vertu de l'article
299 de la Loi sur
l'instruction
publique pour
l'année 2014-
2015**

CC14/15-05-154

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Tableau d'analyse du budget de l'aide au transport 2014-2015
- C) Article 299 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la politique de transport scolaire détermine les catégories de transport scolaire offertes par la Commission scolaire et les normes d'admissibilité;

ATTENDU QUE la politique de transport scolaire prévoit la détermination de zones où les élèves sont desservis par le transport public;

ATTENDU QU'il y est aussi stipulé que la Commission scolaire doit déterminer annuellement les modalités d'aide aux parents pour un élève du secondaire en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le budget total prévu pour l'aide au déplacement en 2014-2015, est de 430 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le montant annuel maximal qu'un élève admissible peut recevoir en 2014-2015;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité consultatif de transport lors de sa réunion du 22 avril 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

De verser une allocation d'aide, en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique, pour l'élève du secondaire concerné par une zone de transport public désignée, par le biais d'un montant fixe de 137 \$;

De verser ce montant aux parents des élèves répondant aux normes et aux critères d'admissibilité prévus à la politique de transport des élèves, selon les modalités suivantes :

- Le montant est de 137 \$ pour l'année 2014-2015, à savoir 13,70 \$ par mois pour un maximum de 10 mois, de septembre à juin;
- Le montant est déterminé au prorata du nombre de mois où l'élève a été dûment inscrit;
- Le paiement est effectué une fois par année vers la fin de l'année scolaire;
- Pour recevoir l'allocation, les parents doivent signer le formulaire émis par le Service du transport scolaire afin de confirmer l'exactitude des informations.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillierier demande à ses collègues s'ils ont des questions.

Les commissaires posent leurs questions.

**Délégués à
l'ACELF**

Les commissaires posent leurs questions.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 10 mars 2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Madame la présidente donne quelques précisions complémentaires à son document.

**Information du
directeur général**

**Contexte
budgétaire - suivi**

Monsieur Yves Sylvain invite les commissaires à parcourir les coupures de presse sur la qualité de la gestion de la CSMB.

Il revient sur le résultat de l'exercice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la demande du MELS.

Il mentionne aux commissaires que le rapport pourra leur être présenté.

Sur les compressions, monsieur Sylvain explique que l'exercice sera exigeant mais que, compte tenu de l'effort déjà amorcé et de l'augmentation de notre clientèle, il ne devrait pas y avoir trop d'inquiétude à se faire pour les élèves.

Il rappelle que le plénier sur le budget devrait se tenir le 16 juin 2015.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
24 février au 27
avril 2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Détermination de
la participation
des commissaires
aux divers
tournois de golf
de l'été 2015**

CC14/15-05-155

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document d'orientation - Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf, adopté le 16 mai 2006 et amendé le 3 avril 2007, le 6 mai 2008, le 25 juin 2008 et le 6 avril 2010;
- C) Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal;
- D) Tournoi de golf de la C. S. de la Pointe-de-l'Île;
- E) Tournoi de golf de la Fondation du Cégep André-Laurendeau.

ATTENDU le document d'orientation sur la « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf » tel qu'amendé par les résolutions CC06/07-04-175, CC07/08-05-152, CC07/08-06-198 et CC09/10-04-139;

ATTENDU que selon les dispositions dudit document, il est prévu que le Conseil détermine sa participation aux divers tournois de golf de la saison à la séance ordinaire du mois de mai, à raison de la participation d'un maximum de deux commissaires ou gestionnaires par tournoi;

ATTENDU la liste des tournois de golf pour la saison 2015 des commissions scolaires de l'île de Montréal, des fédérations sportives, des chambres de commerce et d'industrie et autres organismes partenaires disponibles à ce jour;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

Dans le contexte actuel des compressions budgétaires, de ne participer à aucun tournoi de golf, pour la saison 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Fondation Jasmin
Roy – Demande
d'appui au projet
des *Grandes
rencontres pour
un climat scolaire
positif et
bienveillant***

CC14/15-05-156

Documents déposés :

- A) Dossier de présentation *Les Grandes Rencontres* de la Fondation Jasmin Roy

ATTENDU QUE, le 12 juin 2012, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi 56, obligeant les écoles à mettre en place des mesures pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté une politique de tolérance zéro face à l'intimidation dans ses établissements;

ATTENDU QUE le projet vise plusieurs objectifs, tel que :

- Former, rassurer et soutenir les personnes qui œuvrent dans le milieu scolaire,
- Favoriser l'apprentissage et l'échange sur les thèmes de la violence et de l'intimidation,
- Créer un outil pédagogique dans lequel nous recenserons toutes les bonnes initiatives qui ont fait leurs preuves dans les écoles du Québec afin de les partager à l'ensemble du réseau.

ATTENDU QUE ce projet fournira des outils aux directions d'écoles, aux personnels enseignants, professionnels et de soutien en vue de créer des environnements scolaires positifs et bienveillants.

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'appuyer, la Fondation Jasmin Roy, dans son projet des *Grandes Rencontres pour un climat scolaire positif et bienveillant*.

PROPOSITION ADOPTÉE.

État
d'avancement -
École Île-des-
Sœurs

Monsieur Yves Sylvain fait un bref état de l'avancement des travaux. L'objectif demeure que les classes puissent être ouvertes à la mi-août.

Transport scolaire
- École Île-des-
Sœurs

Madame Caroline Varin rappelle la démarche d'un groupe de parents du secteur Roland Jeanneau.

Monsieur Yves Sylvain répond à Madame Varin que quoi qu'il comprenne la bonne volonté exprimée, il faut laisser à l'administratif le soin de faire son travail.

En marge de cette question, monsieur Claude Cuillerier fournit des éléments de réponse qui ont été envisagés récemment au Comité consultatif de transport. La problématique de l'Île-des-Sœurs a été évoquée.

Madame Diane Lamarche-Venne conclut.

Levée de la
séance

ADVENANT 21 h 50, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général